



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
078-217806405-20250212-DC25_2343H1-AR
Reçu en Préfecture le 12/02/2025
Publication 12/02/2025

DÉCISION N° DEC_2025_067

Objet : passation d'une convention d'autorisation d'occupation précaire d'un logement communal situé [REDACTED]

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2022-02-16/02 du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la décision n°2020-436 en date du 3 novembre 2020 permettant l'acquisition du bien situé [REDACTED] par voie de préemption en vue de l'opération d'aménagement relative au projet d'entrée de ville rue Marcel Sembat,

CONSIDÉRANT la demande de [REDACTED] de pouvoir bénéficier temporairement avec son épouse [REDACTED] du logement communal situé [REDACTED]

CONSIDÉRANT le caractère temporaire de l'occupation objet de la demande,

DÉCIDE

Article 1 : de passer une convention d'autorisation d'occupation précaire d'un logement situé [REDACTED]

Article 2: la convention est consentie moyennant une redevance mensuelle hors charges de 593 € (cinq cent quatre-vingt-treize euros) à laquelle s'ajoutera une provision pour charges comme indiqué à l'article 5 de ladite convention.

Article 3: la convention est consentie pour la période allant du 14 février au 15 septembre 2025, étant entendu que la convention pourra être résiliée à tout moment moyennant un préavis d'un mois.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Article 5 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision

À Vélizy-Villacoublay, le 11/02/2025

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Vélizy-Villacoublay. The text "MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY" is written around the top inner edge of the circle, and "1925" is at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads "P. Thévenot".

Pascal Thévenot
Maire